

BE Nat'

Expertises dans le domaine de l'écologie

# ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE

Plan d'action

Version du 27 février 2025



## INTRODUCTION

Conscient de la richesse de son territoire et de sa responsabilité en matière de préservation de son patrimoine naturel, le Conseil Départemental de la Manche mène depuis 1979 une politique de préservation et d'ouverture au public de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS). A ce titre, un Schéma Départemental des ENS a été approuvé par l'Assemblée départementale en 2001 puis actualisé en 2010. Afin de dresser un bilan et des perspectives d'intervention du Département au titre de sa politique des ENS, le Conseil Départemental de la Manche a souhaité procéder à une nouvelle actualisation de son Schéma Départemental des ENS. Il a ainsi missionné le groupement constitué des bureaux d'études BE Nat' et La Diff.

La première phase de la mission a permis de réaliser un état des lieux. La deuxième phase consiste à identifier les sites à intégrer dans le futur SDENS 50 (voir document « Fiches sites »), ainsi que les actions à mener.

Le présent document constitue le plan d'action du SDENS de la Manche sur la période 2025 - 2034. Il contient notamment les fiches actions associées.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>SYNTHESE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS</b> .....	<b>3</b>
PROGRAMMATION DES ACTIONS .....	3
BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF .....	6
<b>ORIENTATION 1 : ASSURER LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE</b> .....	<b>9</b>
<b>ORIENTATION 2 : ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS GLOBALES ET LEURS EFFETS SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES</b> .....	<b>21</b>
<b>ORIENTATION 3 : FAIRE DES ENS UN SUPPORT DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET D'ACCÈS A LA NATURE</b> .....	<b>25</b>
<b>ORIENTATION 4 : OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN LIEN AVEC LE SDENS</b> .....	<b>34</b>

# SYNTHESE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

## PROGRAMMATION DES ACTIONS

La révision du SDENS a permis de définir les orientations et les objectifs suivants.

*Tableau 1 : Orientations et objectifs du SDENS 50 32025-2034*

Orientations	Objectifs
<b>I - ASSURER LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE</b>	Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche
	Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité
	Poursuivre la gestion des sites
<b>II - ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS GLOBALES ET LEURS EFFETS SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES</b>	Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces
	Favoriser la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS
<b>III - FAIRE DES ENS UN SUPPORT DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET D'ACCÈS A LA NATURE</b>	Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites
	Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public
	Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires
	Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques
<b>IV - OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN LIEN AVEC LE SDENS</b>	Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes
	Se doter d'outils de suivi et d'évaluation
	Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire
	Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales

Le SDENS 2025- 2034 prévoit la mise en œuvre de 25 actions afin d'atteindre ces objectifs (voir tableau ci-après)

Tableau 2 : Liste des actions du SDENS 50 2025 - 2034

Or.	Objectifs	N°	Actions	Catégorie d'action
I	Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche	1	Compléter le réseau de sites ENS par l'extension et la création de nouveaux sites représentatifs du patrimoine naturel, paysager et géologique	Stratégie foncière
		2	Poursuivre le déploiement des zones de préemption	Stratégie foncière
	Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité	3	Poursuivre les actions de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables et d'espèces patrimoniales sur les sites ENS	Travaux
		4	Réhabiliter, restaurer ou renaturer des espaces dégradés, au sein des ENS, dans une optique de reconquête écologique	Travaux
	Poursuivre la gestion des sites	5	Mettre à jour ou élaborer des documents de gestion sur les sites et favoriser leur suivi	Etudes
		6	Accompagner le réseau des gestionnaires des ENS	Partenariat
		7	Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques des sites	Etudes
II	Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces	8	Comprendre les effets de la nouvelle dynamique climatique sur les espaces littoraux et terrestres, ainsi que sur les espèces associées	Prospective / ACC
		9	Intégrer davantage et accompagner l'adaptation aux changements globaux dans la gestion des sites	Prospective / ACC
	Favoriser la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS	10	Conforter le conventionnement comme outil de gestion pour le maintien et l'encadrement des activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs, dans le respect de la sensibilité des sites	Partenariat
III	Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites	11	Poursuivre l'aménagement des sites naturels pour l'accueil du public dans le respect de la sensibilité des sites	Travaux
		12	Développer les outils de découverte et de sensibilisation numériques	Pédagogie
	Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public	13	Structurer et optimiser la communication relative aux ENS	Communication / valorisation
		14	Diversifier les outils de communication sur la politique ENS et sur les sites	Communication / valorisation

	<b>Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires</b>	15	Poursuivre le programme d'animations mise en place annuellement	Pédagogie
		16	Favoriser la dynamique d'éducation à la biodiversité et à l'environnement au sein des ENS	Pédagogie
	<b>Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques</b>	17	Favoriser la mobilisation des sites ENS dans le cadre des projets de recherche, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel	Prospective
IV	<b>Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes</b>	18	Consolider un réseau des gestionnaires des ENS du Département	Partenariat
		19	Poursuivre et renforcer la gouvernance et le dialogue au niveau local	Gouvernance
	<b>Se doter d'outils de suivi et d'évaluation</b>	20	Se doter d'outils pour optimiser et/ou harmoniser le suivi des sites	Gouvernance
		21	Elaborer un bilan annuel de la politique ENS	Communication / valorisation
	<b>Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire</b>	22	Intégrer le réseau ENS au sein des politiques régionales et nationales existantes	Gouvernance
		23	Faire des ENS un soutien aux politiques locales de préservation et de gestion du patrimoine naturel, paysager et géologique	Partenariat
	<b>Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales</b>	24	Faire des ENS un support pour les actions d'inclusion sociale du Département	Travaux / pédagogie
25		Articuler les actions d'ouverture et de valorisation des ENS avec les politiques touristiques sur les territoires	Gouvernance	

## BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF

Le budget prévisionnel du SDENS se base sur le budget estimatif de 2025. Celui prévoit :

- 912 k€ d'investissement : principalement des investissements réalisés sur les sites (aménagement...)
- 655 k€ de dépenses de fonctionnement (études, entretien, animations...) / hors poste de dépenses RH lié au pilotage de la politique
- La contribution statutaire annuelle au budget du SyMEL (760 000 € en 2024), lui permettant de financer ses dépenses de fonctionnement et opérations d'investissement.

Tableau 3: Budget prévisionnel du SDENS 502025 - 2034

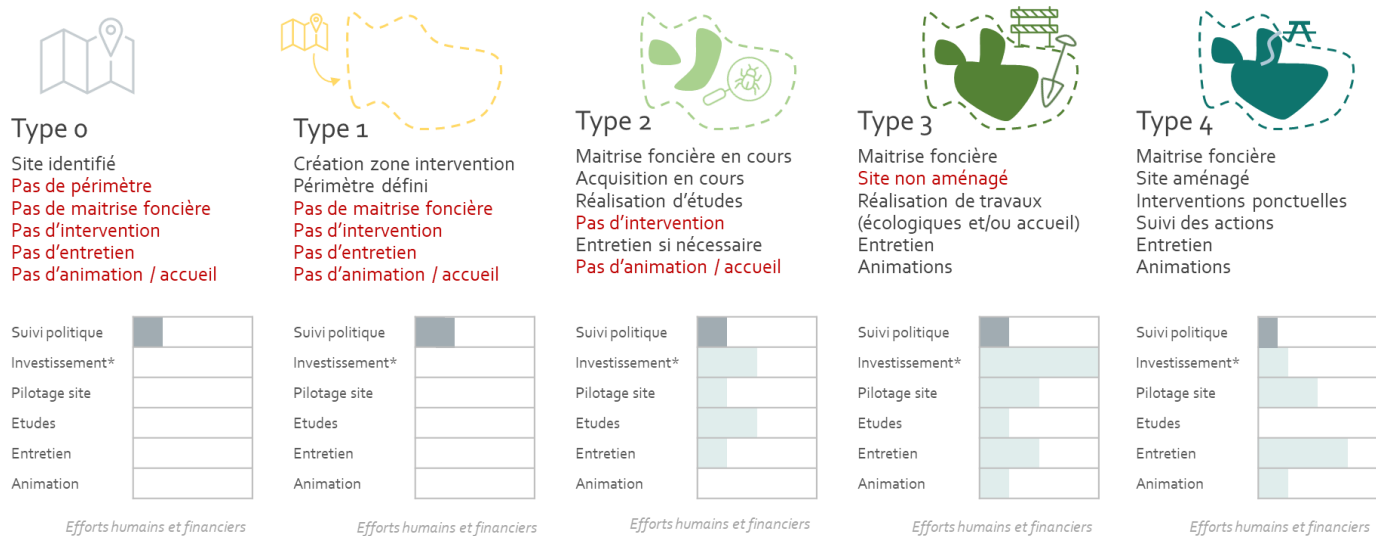
Prévisionnel estimatif politique ENS - CD 50	NB: Augmentation annuelle basée sur le rythme de l'inflation (2% par an)					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Investissement</b>						
Frais d'acquisition terrain	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Acquisition matériel	30 000 €	30 600 €	31 212 €	31 836 €	32 473 €	33 122 €
Investissement dépenses sur les sites (dont MOA)	580 000 €	591 600 €	603 432 €	615 501 €	627 811 €	640 367 €
Investissement subventions sur les sites	22 000 €	22 440 €	22 889 €	23 347 €	23 814 €	24 290 €
Etudes (connaissances générales / documents de gestion site)	75 000 €	76 500 €	78 030 €	79 591 €	81 182 €	82 806 €
Communication (prestation externe)*	55 000 €					
<b>Total investissement</b>	<b>912 000 €</b>	<b>871 140 €</b>	<b>885 563 €</b>	<b>900 274 €</b>	<b>915 280 €</b>	<b>930 585 €</b>
<b>Fonctionnement</b>						
RH: Gestion administrative et pilotage de la politique	62 500 €	63 125 €	63 756 €	64 394 €	65 038 €	65 688 €
RH: Suivi de la préemption et de l'acquisition	21 500 €	21 715 €	21 932 €	22 151 €	22 373 €	22 597 €
RH: Suivi, pilotage et intervention sur les sites en régie	115 000 €	116 150 €	117 312 €	118 485 €	119 669 €	120 866 €
Communication (prestation externe)	21 000 €	21 420 €	21 848 €	22 285 €	22 731 €	23 186 €
Frais d'études zones de préemption**	- €	20 000 €	- €	20 000 €	- €	20 000 €
Achat matériel	2 000 €	2 040 €	2 081 €	2 122 €	2 165 €	2 208 €
Dépenses: Assistance à la gestion des sites ENS	150 000 €	153 000 €	156 060 €	159 181 €	162 365 €	165 612 €
Dépenses: Entretien aménagements pour l'accueil du public	40 000 €	40 800 €	41 616 €	42 448 €	43 297 €	44 163 €
Dépenses: Entretien et gestion des sites	185 500 €	189 210 €	192 994 €	196 854 €	200 791 €	204 807 €
Dépenses: Réalisation des animations	31 500 €	32 130 €	32 773 €	33 428 €	34 097 €	34 779 €
Dépenses: Réalisations d'études	110 000 €	112 200 €	114 444 €	116 733 €	119 068 €	121 449 €
Subvention communautés de communes (MSMN + CMB)	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Subvention PNR	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Subvention SYMEL	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €
<b>Total fonctionnement hors RH (avec SYMEL)</b>	<b>1 415 000 €</b>	<b>1 445 800 €</b>	<b>1 436 816 €</b>	<b>1 468 052 €</b>	<b>1 459 513 €</b>	<b>1 491 204 €</b>
<b>Total fonctionnement hors RH (hors SYMEL)</b>	<b>655 000 €</b>	<b>685 800 €</b>	<b>676 816 €</b>	<b>708 052 €</b>	<b>699 513 €</b>	<b>731 204 €</b>
<b>TOTAL prévisionnel sites actuels (avec SYMEL)</b>	<b>2 327 000 €</b>	<b>2 316 940 €</b>	<b>2 322 379 €</b>	<b>2 368 326 €</b>	<b>2 374 793 €</b>	<b>2 421 789 €</b>
<b>TOTAL prévisionnel sites actuels (hors SYMEL)</b>	<b>1 567 000 €</b>	<b>1 556 940 €</b>	<b>1 562 379 €</b>	<b>1 608 326 €</b>	<b>1 614 793 €</b>	<b>1 661 789 €</b>

\*Il est à noter que le budget 2025 prévoit 55 k€ de frais de communication (pour la conception scénographique de l'exposition itinérante ENS) non reconduits les années suivantes.

\*\*Parallèlement, des frais d'études de zones de préemption sont prévus à intervalle de 2 ans, à partir de 2026.

Afin de mieux représenter l'évolution des sites, il est possible de les catégoriser de 0 (site identifié sans aucune action, ni périmètre d'intervention) à 4 (site avec maîtrise foncière, aménagé, animé et entretenu).

Le passage d'une catégorie à l'autre varie pour chaque site, notamment en fonction de la propriété foncière (ex : parcelles privées entraînant un processus d'acquisition plus longue, possibilité d'aménager facilement ou non, etc....).



(\*) Investissement = frais d'acquisition + investissements divers réalisés pour le site, dont investissements pour l'acquisition de parcelles, la réalisation de travaux de génie écologique (actions de restauration du site) ou d'aménagement pour l'ouverture au public

Figure 1 : schématisation de l'évolution des sites ENS

Les interventions sur les sites ont été programmées afin d'éviter de trop grandes variations budgétaires, notamment des investissements ponctuels trop importants sur les sites. Ainsi, l'élaboration des documents de gestion, la création de zones de préemption ou les investissements structurant ont été « lissés » tout au long des 10 années du SDENS (voir tableau page suivante).

Tableau 4: Répartition des interventions sur les sites du SDENS 50 2025 - 2034

Id Sit	Nom du site	Typologie	gestionnaire	surf ha	cat 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
1	Abords de l'Abbaye d'Hambye	Forêt	CD 50	63	4						PG		SI		
2	Bois d'Ardennes	Forêt	SYMEL	171	4										
3	Cap de Carteret	Falaises	SYMEL	33	4	INVT									
4	Carrière et fours à chaux de Cavigny	Falaises	CD 50	22	4	SI	PG								
5	Cascades de Mortain	Falaises	CAMSMN	30	4										
6	Dunes d'Anneville et de Gouville-sur-Mer	Dunes	SYMEL	148	3				INVT			ZP modif			PG
7	Dunes de Pirou	Dunes	SYMEL	97	3								ZP modif		
8	Dunes de la Côte des Isles	Dunes	SYMEL	144	3									INVT	
9	La Fosse Arthour	Falaises	CD 50	71	3		INVT			ZP modif					
10	Vallée des moulins à Brouains (Sée)	rivière	CD 50	45	0					Zpe	ZP				
11	Airou	rivière	CD 50	30	1	ZP							PG	SI	
12	Lande de Blancul	Landes	CD 50	46	1		Ng			SI					
13	Landes tourbeuses des Cent Vergées	Landes	CD 50	41	4	PG									
14	Marais d'Auxais	Marais	CD 50	44	4	INVT			PG		ZP modif				
15	Marais de l'Anse du Cul de Loup	Marais	CD 50 SYM	41	2					INVT					
16	Marais de Lestre	Marais	CD 50	36	0								ZPe	ZP modif	
17	Marais des Ponts d'Ouve	Marais	PNRMCB	147	4										
18	Marais du Mesnil-au-Val	Marais	CD 50	183	2		ZP								
19	Dunes et marais de l'Est Cotentin	Dunes	CD 50	160	3	Ng									ZP modif
20	Parc l'Evêque	Forêt	CMB	43	4				SI						
21	Prés de la Sienne	Marais	SYMEL	19	4										
22	Roches de Ham	Falaises	CD 50	42	4	Ng					SI				
23	Roselière des Rouges-Pièces	Marais	CD 50	65	3					PG	INVT	SI			
24	Tourbière de la Lande Mouton	Landes	CD 50	126	4			SI							
25	Tourbière du Pré Maudit	Landes	CD 50	34	4			PG	ZP modif						
26	Vallée de l'Ay	Marais	CD 50	210	3	Ng		ZP modif							
27	carrière de Troisgots	Falaises	CD 50	17	0			Zpe	ZP			PG	INVT		
28	carrières de La Meauffe	Falaises	CD 50	22	1						PG	INVT	ZP		
29	Vallée du Trottebec	Forêt	CD 50	228	0						Zpe	ZP			
30	Landes ouest de Muneville-le-Bingard	Landes	CD 50	65	0							Zpe	ZP		
31	Landes de la Pernelle	landes	CD 50	55	0				Zpe	ZP					
32	Mont de Doville	landes	CD 50	101	3		SI	INVT		ZP					
33	Marais de Néhou	Marais	CD 50	100	0									Zpe	ZP
34	Etang du Broc	Marais	CD 50	34	0		Zpe	ZP						PG	INVT
35	Prés de l'Ollonde	Marais	SYMEL	16	3				Ng		ZP				

Etude de définition d'une zone de préemption	Zpe
Création d'une zone de préemption	ZP
Note de gestion simplifiée	Ng
Plan de gestion	PG
Création d'un sentier d'interprétation	SI
Investissement structurant d'accueil du public	INVT

# ORIENTATION 1 : ASSURER LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE

Le Département, en tant que gestionnaire ou propriétaire des sites ENS, se doit d'assurer ou de restaurer le bon état de conservation de ces milieux. Cette ambition se poursuit et se renforce via 3 objectifs :

- I.1- Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche**
- I.2- Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité**
- I.3- Poursuivre la gestion des sites**

<b>ACTION N°1</b>		Stratégie foncière
<b>Compléter le réseau de sites ENS par l'extension et la création de nouveaux sites représentatifs du patrimoine naturel, paysager et géologique</b>		
Objectif I.1 - Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche		
<b>CONTEXTE</b>		
<p>La Manche dispose actuellement de 26 sites d'intervention foncière (dont 759 ha acquis) gérés par le Département et différentes structures gestionnaires.</p> <p>La révision du SDENS 2010-2022 est l'occasion de proposer des évolutions de couverture spatiale des ENS existant à ce jour et de nouveaux sites pouvant intégrer la politique des ENS.</p> <p>En 2025 : 9 sites ont été retenus pour compléter le SDENS de la Manche.</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> SDENS complété avec des sites pertinents et représentatifs. Le nombre et la surface des sites ajoutés seront en adéquation avec les moyens humains et financiers disponibles		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présélection des sites potentiels</li> <li>• Visite et analyse des sites retenus</li> <li>• Choix et validation des nouveaux sites intégrant le SDENS</li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller aux possibilités d'accès et d'ouverture des sites au public</li> <li>• Anticiper les changements globaux dans l'acquisition du foncier (identification de zones de repli dû à l'impact du trait de recul du trait de côte sur les sites ENS situés sur le littoral, zone tampon...)</li> <li>• Développer un réseau des ENS aisément accessibles pour les habitants de la Manche (Offre de nature à proximité des bassins de populations)</li> </ul>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
Equipe ENS	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b>	
	SAFER, CELRL, EPCI, communes	
<b>Echéance(s) :</b> 2025 (réalisé)		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>		
Nombre de sites officiellement intégrés au réseau ENS		
<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Surface prévisionnelle en ha</b>
Landes de la Pernelle	Landes	48
Vallée du Trottebec	Forêts et bocage	175
Marais de Nehou	Marais	100
Mont de Derville	Landes	101
Etang du Broc	Marais	34
Landes Ouest de Munevillele Bingard	Landes	65
Carrières de la Meauffe	Falaises et sites géologiques	22
Carrière de Troisgots	Falaises et sites géologiques	16
Prés de l'Ollonde	Marais	16
<b>TOTAL</b>		<b>577</b>



# Espaces Naturels Sensibles de la Manche



<b>ACTION N°2</b>		<b>Stratégie foncière</b>
<b>Poursuivre le déploiement et la modification de zones de préemption ENS</b>		
Objectif(s) concerné(s) : I.1 - Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Le droit de préemption des espaces naturels sensibles constitue un outil foncier permettant au Département d'acquérir en priorité des parcelles en vente et présentant un intérêt majeur, dans certaines zones préalablement définies.</p> <p>88 zones de préemption au titre des ENS (9 070 ha) ont été instituées sur la Manche depuis 1982, dont 42 (6 683 ha) sont directement déléguées au Conservatoire du Littoral (chiffres 2024).</p> <p>Dans le cadre de son SDENS, le Département privilégie le renforcement de la protection par la maîtrise foncière, en complémentarité avec les acteurs du territoire (CELRL, SAFER, EPFN...)</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Couverture des sites ENS en zones de préemption		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de définition précise des contours de zone de préemption à l'échelle cadastrale sur la base d'inventaires naturalistes après présentation de la politique ENS et de la démarche de création de zone de préemption auprès des communes et EPCI concernées</li> <li>• Recherche de complémentarité avec les opérateurs fonciers (CELRL, SAFER, EPFN...) pouvant aider à la mobilisation de foncier dans les sites identifiés au SDENS actualisé</li> <li>• Actualisation et renforcement des zones de préemption             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Protection des secteurs à enjeux naturels ou paysagers via la création de nouvelles zones de préemption.</li> <li>○ Mise en place de zones de préemption complémentaires ou d'extension de ZP avec les acteurs fonciers, notamment sur les sites ENS existants</li> </ul> </li> <li>• Communication sur les zones de préemption auprès des parties prenantes</li> <li>• Poursuite de la démarche d'acquisition sur ces zones pour atteindre l'objectif d'acquisition foncière moyen de 50 ha par an)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Veiller à la cohérence des stratégies foncières entre les différents acteurs et à la bonne information des communes et EPCI concernées tout au long de la démarche</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>Equipe ENS TDA</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> CELRL, EPCI, communes, SAFER, Chambre d'agriculture, Centre National de la Propriété Forestière</p>	
<b>Echéance(s) :</b> Tout au long de la démarche		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Une à deux propositions / modifications de zones de préemption par an</p> <p>Ci-après : Récapitulatif de l'évolution de la superficie des sites ENS</p>		

Nom du site	Superficie site ENS - 2023	Superficie site ENS - 2025	Evolution surface des sites
Abords de l'Abbaye d'Hambye	63	74	11
Bois d'Ardennes	171	144	-27
Cap de Carteret	33	33	0
Carrière et fours à chaux de Cavigny	22	22	0
Cascades de Mortain	30	30	0
Dunes d'Anneville et de Gouville-sur-Mer	148	185	37
Dunes de Pirou	97	97	0
Dunes de la Côte des Isles	144	144	0
La Fosse Arthour	71	78	7
Vallée des moulins à Brouains (la Sée)	30	30	0
L'Airou	30	34	4
Lande de Blancul	46	46	0
Landes tourbeuses des Cent Vergées	41	50	9
Marais d'Auxais	45	62	17
Marais de l'Anse du Cul de Loup	41	41	0
Marais de Lestre	36	36	0
Marais des Ponts d'Ouve	147	147	0
Marais du Mesnil-au-Val	183	183	0
Dunes et marais de l'Est Cotentin	160	214	54
Parc l'Evêque	43	43	0
Prés de la Sienne	19	19	0
Roches de Ham	42	42	0
Roselière des Rouges-Pièces	65	94	29
Tourbière de la Lande Mouton	126	147	21
Tourbière du Pré Maudit	34	60	26
Vallée de l'Ay	210	294	84
Carrière de Troisgots		16	
Carrières de la Meauffe		22	
Vallée du Trottebec		175	
Landes ouest de Muneville-le-Bingard		65	
Landes de la Pernelle		48	
Mont de Doville		101	
Marais de Néhou		100	
Etang du Broc		33	
Prés de l'Ollonde		16	
<b>TOTAL (hors nouveaux sites)</b>	<b>2077</b>	<b>2349</b>	<b>272</b>
<i>*Périmètre non défini</i>			

## ACTION N°3

### Poursuivre les actions de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables et d'espèces patrimoniales sur les sites ENS

Travaux

Objectif(s) concerné(s) : I.2 - Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité

#### CONTEXTE

Les Espaces Naturels Sensibles abritent, pour une partie d'entre eux, des habitats d'intérêt communautaires, et, de manière systématique, un cortège d'espèces patrimoniales, c'est-à-dire des espèces protégées, ou rares, ou menacées en Région.

La responsabilité incombe, au Département sur ses propriétés ENS, de maintenir ou de viser le bon état de conservation de ces habitats d'intérêt communautaires et/ou abritant des espèces patrimoniales.

**Résultat(s) attendu(s) :** Bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire / Maintien des populations d'espèces patrimoniales

#### ELEMENTS CLEFS & ETAPES

Poursuite des démarches menées :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place et au suivi des actions ► en lien avec l'action N° 7 « Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques des sites »
  - Cartographier les habitats naturels sur l'ensemble des périmètres ENS
  - Se doter d'état des lieux basés sur des inventaires naturalistes systématiques (i.e. pour tous les sites) et couvrant tous les taxons pour lesquels le site présente un potentiel important
  - Identifier, par le biais des état des lieux, une liste des espèces patrimoniales du site, et des cortèges ou guildes d'intérêt
- Identifier les enjeux, définir les objectifs et des modalités d'actions (notamment au travers du plan de gestion – ► en lien avec l'action N° 5 « Mettre à jour ou élaborer des documents de gestion sur les sites et favoriser leur suivi »)
- Mettre en œuvre les actions définies dans les plans de gestion
- Favoriser et poursuivre la gestion du site (actualisation des connaissances, entretien des milieux naturels et des équipements) pour le maintien de l'intégrité du site
- Réaliser des suivis pour l'évaluation des actions réalisées (renseignement des indicateurs de mise en œuvre et de réussite).
- Communiquer auprès des partenaires et des gestionnaires de sites (en lien avec les actions 6 et 19)
- Engager le commissionnement des gardes gestionnaires du SYMEL (sur les terrains ENS propriété du Département) et des techniciens du Département (sur les terrains ENS autres). Ces derniers bénéficient déjà d'un arrêté nominatif leur permettant de faire des dépôts de plainte en termes de dégradation des propriétés départementales mais pas d'assermentation directe.

**Point de vigilance :** /

<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP Interne Budget dédié au suivi scientifique, à la surveillance et la mise en place de travaux de génie écologique sur les sites</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50 <b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion</p>
<p><b>Echéance(s) :</b> tout au long du SDENS</p>	
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Cartographie et suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire &amp; suivi naturaliste des espèces concernées ► en lien avec l'action N° 7 « Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques des sites » Surfaces faisant l'objet d'action (intervention et/ou entretien et/ou suivi)</p>	

<b>ACTION N°4</b>		<b>Travaux</b>
<b>Réhabiliter, restaurer ou renaturer des espaces dégradés, au sein des ENS, dans une optique de reconquête écologique</b>		
Objectif(s) concerné(s) : I.2 - Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité		
<b>CONTEXTE</b>		
Certains sites classés ENS présentent des habitats naturels dégradés, c'est-à-dire que le cortège d'espèces associés à ce type d'habitat n'est plus que partiellement présent. Dans ce cadre, des opérations de « reconquête » écologique sont à prévoir.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Amélioration de l'état de conservation des sites concernés		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<i>Action à mobiliser en fonction des opportunités financières</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les études pour identifier les enjeux puis définir les objectifs sur les sites concernés dans le cadre des plans et notices de gestion</li> <li>• Définir et mettre en œuvre des opérations de « reconquête » écologique si possible techniquement. Celles-ci peuvent prendre diverses formes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réhabilitation lorsque l'objectif est de retrouver un bon état écologique d'un habitat dégradé (= état de conservation proche des standards)</li> <li>○ Restauration lorsque l'objectif est de revenir à un état initial, connu, défini et jugé le plus favorable</li> <li>○ Renaturation lorsque l'habitat est fortement anthropisé et que l'objectif est de recréer un habitat plus proche des standards connus, et plus fonctionnel d'un point de vue écologique et biologique.</li> </ul> </li> <li>• Réaliser les études et les suivis scientifiques pour l'évaluation des opérations réalisées.</li> <li>• Communiquer, notamment les retours d'expérience, auprès des partenaires et des gestionnaires de sites (en lien avec les actions 6 et 19)</li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b> actions à mobiliser en fonction des opportunités notamment financières		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
ETP Interne Budget alloué aux études préalables et aux opérations de restauration des milieux naturels	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion, ANBDD	
<b>Echéance(s) :</b> A partir de 2026		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Surfaces faisant l'objet d'opération de reconquête écologique		

<b>ACTION N°5</b>		Etudes
<b>Mettre à jour ou élaborer des documents de gestion sur les sites et favoriser leur suivi</b>		
Objectif(s) concerné(s) : I.3 -Poursuivre la gestion des sites		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>En 2024, 9 sites ENS de La Manche ne sont pas dotés de plan de gestion (dont 4 sites non acquis ou en cours d'acquisition). 5 plans de gestion (sur les 17 existant) ont été rédigés il y a plus de 10 ans.</p> <p>Les divers acteurs interrogés dans le cadre de l'actualisation du SDENS, ont rappelé l'importance du plan de gestion comme document de suivi et de gestion des sites.</p>		
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> 100% sites dotés de documents de gestion</p>		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'adapter les documents de gestion selon l'importance et l'ampleur du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le plan de gestion (suivi par un comité de gestion) sur les sites les plus importants et sur lesquels il y a des problématiques particulières.</li> <li>○ La notice de gestion (suivi par un comité technique) : feuille de route moins développée que le plan de gestion, sur les sites intermédiaires</li> <li>○ Les principes de gestion (sans structure de suivi dédiée) : formalisation simple des orientations et les principales étapes prévues sur le site, pour les sites de faibles surfaces et avec des enjeux moins importants</li> </ul> </li> <li>• Prévoir au sein de ces documents <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des actions de suivi des sites et leur reporting pour le bilan global de la politique ENS</li> <li>○ la prise en compte des spécificités des sites Natura 2000 déjà couverts par un DOCOB (compatibilité du document de gestion)</li> </ul> </li> <li>• Les sites les plus importants / au patrimoine naturel le plus élevé / aux enjeux complexes devront utiliser le guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels (Cahier technique n°88 dit CT88)</li> <li>• Créer du lien entre ces documents et les réunions de suivis des sites (ex : échanges sur la mise en œuvre des actions, l'atteinte des objectifs...)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Besoin de document simple / faire le lien avec l'action de suivi de l'orientation IV</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>ETP interne + partenaires</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b></p> <p>SYMEL / CMB / PNRMCB / MSMN / Vesly</p> <p>CPIE / CEN</p>	
<p><b>Echéance(s) :</b> 2034</p>		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de documents gestion rédigés et à jour (rythme moyen : 1 document de gestion par an)</p> <p>Suivi annuel des document de gestion</p>		

## ACTION N°6

### Accompagner le réseau des gestionnaires des ENS

Partenariat

Objectif(s) concerné(s) : I.3 -Poursuivre la gestion des sites

#### CONTEXTE

Jusqu'en 2024, le Département de la Manche gérât directement 13 des 26 sites ENS. Les autres gestionnaires étaient les suivants :

- Le SYMEL : 6 sites littoraux
- La communauté de communes Coutances mer et bocage : 1 site
- Le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin : 1 site
- La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : 1 site
- La commune de Vesly : 1 site
- +3 sites sans gestionnaire identifié

La révision du SDENS a permis d'identifier 9 sites à intégrer au SDENS : 2 sites sur lesquels le Département s'investissait d'ores et déjà et 7 nouveaux sites (voir document « fiches sites »).

L'accompagnement de ces gestionnaires est indispensable (notamment pour les EPCI qui ne sont pas des structures gestionnaires d'espaces naturels) pour assurer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre de la politique

**Résultat(s) attendu(s) :** Mise en œuvre efficace des actions sur les sites ENS

#### ELEMENTS CLEFS & ETAPES

- Positionner le Département et le SyMEL comme gestionnaires prioritaires des terrains départementaux classés ENS. Il est à noter que la gestion des sites du marais de l'anse du cul de loup et des Prés de l'Olonde sera transférée au SyMEL.
- Formaliser le rôle et la plus-value des gestionnaires (hors Département)
  - Poursuivre/conforter la délégation de gestion pour les sites littoraux
  - Formaliser les modalités d'échanges et le rôle du gestionnaire
- Identifier les besoins d'accompagnement (technique, opérationnel, financier, communication...) et mettre en place des actions y répondant
  - Prévoir la rédaction de documents de gestion (voir action dédiée)
  - Le cas échéant, mettre en place une assistance à la gestion des sites, comme c'est déjà le cas sur certains d'entre eux, avec le CPIE ou le CEN retenus suite à consultation de commande publique
- Prévoir des temps d'échange avec les gestionnaires et les structures impliquées dans la gestion (voir action dédiée)

**Point de vigilance :** faire le lien avec l'action de suivi de l'orientation IV

#### Moyens humains, techniques et financiers :

ETP interne + partenaires

**Pilotage de l'action :** CD 50

#### Partenaires / parties prenantes associées :

SYMEL / CMB / PNRMCB / MSMN / communes (si propriétaires), prestataires d'assistance à la gestion des sites

<b>Echéance(s) :</b> en continu
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Formalisation d'un cadre de travail entre les gestionnaires et le Département

<b>ACTION N°7</b>		Etudes
<b>Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques des sites</b>		
Objectif(s) concerné(s) : I.3 -Poursuivre la gestion des sites		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Les actions de préservation des Espaces Naturels Sensibles nécessitent préalablement un état des lieux initial en matière de cartographie d'habitats, d'identification de la faune, de la flore, éventuellement de la fonge et de caractérisation de la géologie. Actuellement, la plupart des sites ont fait l'objet <i>a minima</i> d'une étude ciblée sur un sujet donné. Néanmoins, il serait pertinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de compléter ces états des lieux, soit parce que les connaissances lacunaires peuvent engendrer des prises de décision inadaptées, soit parce que les inventaires naturalistes ou géologiques permettraient de mieux valoriser les sites</li> <li>- d'exercer des suivis naturalistes pour les espèces ou les groupes d'espèces à enjeux (ayant justifié le classement ENS ou permettant de caractériser la réussite des actions mises en œuvre)</li> <li>- pour les nouveaux sites ou ceux n'ayant pas bénéficié d'un état des lieux initial : mettre en œuvre des diagnostics écologiques et géologiques, voire paysager, qui permettront de guider la gestion future.</li> </ul>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Amélioration de la connaissance naturaliste et des enjeux associés des sites		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la connaissance générale des habitats naturels du département (en lien avec les travaux en cours du CBN) et Natura 2000 (cartographie d'habitats)</li> <li>• Veiller à l'actualisation et la veille des connaissances sur les sites             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etablir un diagnostic écologique sur les sites à forts enjeux comprenant une typologie et une cartographie d'habitats</li> <li>○ Réaliser <i>a minima</i> une cartographie simplifiée de la végétation et / ou un étude de précadrage sur les sites de petite taille ou de moindre enjeu</li> </ul> </li> <li>• Etudier l'opportunité de mettre en place une base de données naturaliste (et l'alimenter le cas échéant)</li> <li>• Transmettre les connaissances aux partenaires et, d'une manière plus simplifiée, à l'ensemble de parties prenante (via, par exemple, un bilan annuel de la politique et de données « brutes » aux bases de données scientifiques existantes)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Prioriser les études à mener en fonction des enjeux et des spécificités / ne pas chercher l'exhaustivité</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> Budget études dédié	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> CBN, PNR, Association de naturalistes, Bureaux d'études, ANBDD	
<b>Echéance(s) :</b> sur la durée du schéma		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Surface couverte par une cartographie et/ou typologie de la végétation</p> <p>Montant engagé chaque année</p>		

# ORIENTATION 2 : ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS GLOBALES ET LEURS EFFETS SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Schéma directeur des ENS doit prendre en compte les évolutions globales et territoriales, afin, notamment, d'adapter la gestion des sites. Cette ambition se décline en 2 objectifs :

**II.1- Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces**

**II.2- Favoriser la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS**

<b>ACTION N°8</b>		Prospective / Changem. climatique
<b>Comprendre les effets de la nouvelle dynamique climatique sur les espaces littoraux et terrestres, ainsi que sur les espèces associées</b>		
Objectif(s) concerné(s) : II.1 - Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Le changement climatique et ses effets potentiels (érosion et recul du trait de côte, sécheresse estivale, forte pluie automnale, modifications physico-chimique des habitats humides et aquatiques, augmentation des risques...) sont à anticiper et prendre en compte au sein de la politique ENS. De plus, le changement climatique agit aussi de façon indirecte sur la nature, par les modifications des activités humaines en réponse à ces effets. Pour cela, il est nécessaire d'identifier et analyse ces effets sur les milieux naturels.</p>		
Résultat(s) attendu(s) : Amélioration des connaissances sur ce sujet		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude prospective permettant d'avoir une vision à long terme de l'avenir des sites. Le Département pourra sur baser sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La méthodologie de modélisation des scénarios du GIEC, telle que celle réalisée sur le PNR Normandie Maine <a href="#">Les futurs du climat - Parc Naturel Régional Normandie-Maine</a></li> <li>○ La méthodologie « Natur' Adapt », élaborée par le réseau Réserves Naturelles de France dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt (► voir aussi action 9 « Intégrer davantage et accompagner l'adaptation aux changements globaux dans la gestion des sites »)</li> </ul> </li> <li>• Etudier la pertinence et la faisabilité de développer les suivis météo et piézométriques sur les sites, puis les mettre en place, le cas échéant</li> <li>• Intégrer les sites ENS dans les démarches prospectant les liens entre changements climatiques et enjeux de biodiversité (adpato+, sentinelles du climat...)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance</b> : Etude prospective devant permettre d'aboutir à des recommandations à l'échelle de sites ENS (en lien avec l'action 9)</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>Coordination : ETP interne Budget études dédié</p>	<p><b>Pilotage de l'action</b> : CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées</b> : Région, OFB, chercheurs, experts et bureaux d'études</p>	
Echéance(s) : 2034		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Formalisation des effets liés au dérèglement climatique et leurs impacts sur les sites ENS (ex : rapport d'étude)</p>		

<b>ACTION N°9</b>		Prospective / Changem. climatique
<b>Intégrer davantage et accompagner l'adaptation aux changements globaux dans la gestion des sites</b>		
Objectif(s) concerné(s) : II.1 - Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces		
<b>CONTEXTE</b>		
<p>Le changement climatique impacte le territoire et donc l'évolution des sites ENS. En outre, la gestion de ces espaces naturels est en interdépendance avec les usages du territoire (agriculture, loisirs...). Les solutions d'adaptation des uns ne doivent pas entraîner une pression accrue pour les autres, et notamment sur les ENS.</p> <p>Le Département devra identifier les besoins d'adaptation, la faisabilité et la pertinence des mesures de gestion à mettre en place sur les sites concernés, ainsi que les acteurs à associer pour une meilleure acceptabilité et mise en œuvre de la démarche.</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Adaptation de la gestion aux effets du changement climatique		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<p>Le Département pourra se baser sur la méthodologie « Natur' Adapt », élaborée par le réseau Réserves Naturelles de France dans le cadre du projet LIFE Natur' Adapt, sur 1 ou 2 sites maximum (<a href="#">LIFE Natur' Adapt</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le changement global (en lien avec l'action 8)</li> <li>• Cadrage et planification de la démarche <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identification et hiérarchisation des sites ENS les plus menacés / impactés par les effets du changement climatique (via une « pré-analyse » permettant de cerner les enjeux sans entrer dans un diagnostic poussé)</li> <li>○ Identification et définition des moyens alloués à la démarche</li> <li>○ Identification des partenaires et des acteurs clés</li> </ul> </li> <li>• Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité sur les sites prioritaires</li> <li>• Définition d'un plan d'adaptation sur les sites prioritaires (à intégrer au sein des documents de gestion)</li> <li>• Mise en place des actions</li> <li>• Mise en résonance les actions du SDENS avec les démarches portées par les partenaires en lien avec l'adaptation aux changements climatiques</li> <li>• Suivi de la démarche et partage des retours d'expérience <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer un réseau d'indicateurs (ex : Suivis des espèces indicatrices du changement climatique et des espèces patrimoniales)</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b> Nécessité d'adapter l'action en fonction des connaissances acquises sur le sujet		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
Coordination : ETP interne	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Associations naturalistes, PNR	
<b>Echéance(s) :</b> 1 <sup>er</sup> bilan à mi-parcours du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>		
Intégration des mesures (ou d'un plan) d'adaptation au sein des plans de gestion sur les sites prioritaires Bilan des suivis réalisés		

<b>ACTION N°10</b>		<b>Partenariat</b>
<b>Conforter le conventionnement comme outil de gestion pour le maintien et l'encadrement des activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs, dans le respect de la sensibilité des sites</b>		
Objectif(s) concerné(s) : II.2 - Favoriser la conciliation des usages avec les objectifs de gestion des ENS		
<b>CONTEXTE</b> A l'heure actuelle, le Département a mis en place diverses conventions, notamment auprès d'agriculteurs pour la gestion de parcelles au sein de sites ENS. Cette action est à poursuivre au sein du SDENS.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Maintenir un équilibre entre la biodiversité et les activités économiques et de loisirs		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b> Outre la poursuite de l'existant, cette action peut comprendre également les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rédaction d'arrêtés du Président du conseil départemental pour instituer des réglementations</li> <li>• Le questionnement de l'usage de l'outil redevance pour intégrer des pratiques (manifestations sportives notamment) dans la gestion des sites</li> <li>• L'Anticipation déprise agricole, via la poursuite des actions menées dans le cadre des documents de gestion (ex : vérifier les potentiels départ à la retraite...)</li> </ul> <b>Point de vigilance :</b> /		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne	<b>Pilotage de l'action :</b> CD50 <b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Partenaires	
<b>Echéance(s) :</b> tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de conventionnement mis en place		

# ORIENTATION 3 : FAIRE DES ENS UN SUPPORT DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET D'ACCÈS A LA NATURE

Outre la préservation des milieux naturels sensibles, la politique ENS a également pour objectif de rendre accessible les sites et de favoriser la sensibilisation du public. Cette ambition se renforce via 4 objectifs :

- III.1- Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites**
- III.2 -Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public**
- III.3 - Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires**
- III.4 - Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques**

<b>ACTION N°11</b>		<b>Travaux</b>
<b>Poursuivre l'aménagement des sites naturels pour l'accueil du public dans le respect de la sensibilité des sites</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.1 - Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Les espaces naturels sensibles ont pour objectifs de préserver la qualité de sites, des paysages et des milieux naturels, mais également d'être aménagés pour être ouverts au public. Ces aménagements doivent ainsi être compatibles avec protection des espaces naturels fragiles et s'intégrer dans le paysage.</p> <p>A l'heure actuelle, 19 de 26 sites ENS sont ouverts au public (dont 4 en visites guidées uniquement). La majorité de ces sites ont bénéficié, <i>a minima</i>, de la mise en place de panneaux pédagogiques ou d'aménagement plus conséquents (platelage, aire de stationnement...).</p> <p>Le Département souhaite ainsi poursuivre cette action.</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s)</b> : sites aménagés dans le respect de leur sensibilité, favorisant une fréquentation adaptée		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hiérarchiser : Identifier les sites et les actions prioritaires en lien avec la mobilisation et acquisition de foncier sur les sites</li> <li>• Poursuivre l'aménagement des sites <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir et réserver l'ouverture de sites à des activités appropriées à la sensibilité du site concerné</li> <li>○ Réaliser des aménagements pérennes avec des matériaux durables en veillant à l'intégration paysagère dans le respect de la sensibilité du site</li> <li>○ Expliquer les choix d'aménager et informer le public</li> <li>○ Faciliter l'accès aux sites (lien avec les voies de mobilités douces, les circuits de randonnées...)</li> <li>○ Faciliter l'observation « nature »</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Point de vigilance</b> : sensibilité des sites et fréquentation</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>Coordination : ETP interne</p> <p>Budget aménagement des sites pour l'accueil du public</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b></p> <p>SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion</p>	
<b>Echéance(s)</b> : tout au long du schéma		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Mise en place des aménagements permettant un accueil du public (1 équipement structurant par an pour l'ensemble des sites)</p>		

ACTION N°12		Pédagogie
<b>Développer les outils de découverte et de sensibilisation numériques</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.1 - Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>En juillet 2024, le Département a créé Balade &amp; SENS : une application hybride, sans téléchargement, directement accessible depuis un téléphone portable. L'application comprend, notamment, une carte avec des fiches pour chaque site. Deux parcours sont d'ores et déjà disponibles pour les sites de La Fosse Arthour et la Tourbière du Pré Maudit.</p> <p>Le Département souhaite ainsi poursuivre cette action.</p>		
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Meilleure connaissance des sites et de leur enjeux par les usagers / Un site supplémentaire doté d'outils de découverte par an (application Balade &amp; Sens)</p>		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la création des parcours numériques via l'application Balade &amp; SENS</li> <li>• Capter le retour des usagers (par enquête)</li> <li>• Poursuivre les actions complémentaires (mise à jour site web, cartes postales...)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Veiller à ce que les parcours ne favorisent pas le dérangement de la faune ou un surpiétinement de certains habitats</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>ETP interne</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p>	
	<p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b></p> <p>Gestionnaires de sites / offices de tourisme</p>	
<p><b>Echéance(s) :</b> tout au long du plan de gestion</p>		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Outils mis en place et utilisés par les usagers</p> <p>Nombre de sites dotés d'outils</p>		

<b>ACTION N°13</b>		Communication/ valorisation
<b>Structurer et optimiser la communication relative aux ENS</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.2 - Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>A l'heure actuelle, le Département communique peu sur sa politique ENS et les objectifs associés. Ceci s'explique notamment par le fait que le schéma directeur actualisé en 2010 n'a pas été formalisé ni diffusé. Les outils disponibles sont les suivants : Site web et réseaux sociaux, livret des animations annuelles, signalétique sur les sites et application « Balade &amp; sens ».</p> <p>Il est important de renforcer cette communication afin de faire connaître la politique et les sites ENS, et de valoriser l'action départementale.</p>		
Résultat(s) attendu(s) : Communication fluidifiée et efficace		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <p>Le Département doit définir une « stratégie de communication » avec l'appui des acteurs impliqués dans l'animation ou la gestion des ENS, ainsi que les acteurs disposant de compétences en communication et en lien avec les usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrer la démarche             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir les résultats attendus (ex : Valoriser la politique et l'action du Département, ainsi que les partenariats mis en place pour la gestion des sites)</li> <li>○ Identifier les cibles</li> <li>○ Identifier les compétences nécessaires (ex : community manager, agence de communication...)</li> <li>○ Identifier les acteurs ressources, les outils et les moyens disponibles</li> </ul> </li> <li>• Identifier les actions à mener et les formaliser             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir le contenu                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter et vulgariser les messages (existant ou à créer) aux cibles concernées</li> <li>▪ Éléments de compréhension des enjeux et mise en valeur du patrimoine naturel des ENS...</li> </ul> </li> <li>○ Définir le format                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ex : Mettre en place une stratégie vers les médias</li> <li>▪ Ex : Mettre en place un site web dédié et/ou plaquette ENS</li> </ul> </li> <li>○ Définir les modalités de mise en œuvre                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ex : Définir une fréquence d'animation (mis à jour du site web, animation des réseaux sociaux...)</li> <li>▪ Travailler en collaboration avec les communes, EPCI et les acteurs du tourisme (lien avec orientations IV)</li> <li>▪ Former les parties prenantes et le personnel impliqués dans la communication (ex : fournir un "pitch" sur les ENS et le SDENS)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Mettre en place un suivi afin de vérifier l'efficacité des actions</li> </ul> <p><b>Point de vigilance</b> : adéquation entre les actions proposées et les moyens disponibles</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>		<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50
ETP interne		<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b>

	Gestionnaires de sites, offices de tourisme, partenaires, prestataires externes
<b>Echéance(s)</b> : Communication cadrée et structurée d'ici 2028	
<b>Indicateur(s) de suivi</b> : Stratégie de communication formalisée	

<b>ACTION N°14</b>		Communication/ valorisation
<b>Diversifier les outils de communication sur la politique ENS et sur les sites</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.2 - Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>L'état des lieux réalisé sur le SDENS actualisé en 2010 et les échanges avec les acteurs ont mis en lumière le besoin de renforcer la communication autour de la politique ENS. Sans attendre la structuration de la communication autour de la politique ENS (action 13), le Département travaille à la diversification des outils existants.</p> <p>En 2025, le Département prévoit la mise en place d'une exposition photo sur les ENS et d'un document de communication relatifs au SDENS.</p>		
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Meilleure connaissance de la politique par les parties prenantes</p>		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <p>Une fois les objectifs de communication définis et les actions cadrées (voir action 14), le Département pourra diversifier ses outils. Voici quelques pistes de réflexions proposées notamment en atelier de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un site web dédié au ENS (comprenant une photothèque, des vidéo...)</li> <li>• Utiliser de nouveaux supports de communication (émission ou reportage You tube, cartes postales...)</li> <li>• Mettre en place des évènements festifs ludiques et informatifs (jeux de piste.....), ou favoriser des liens avec des actions culturelles existantes à proximité des ENS</li> <li>• Mettre en place des outils permettant de capter le retours des usagers (par exemple reconduire les questionnaires distribués lors de la période estivale 2024)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Ne pas éparpiller les efforts en démultipliant les outils. Ceux-ci doivent répondre à des objectifs précis et être formatés pour un(des) public(s) ciblé(s)</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>ETP interne (service PGMN et direction de la communication)</p> <p>TA</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b></p> <p>Gestionnaires de sites, offices de tourisme, partenaires, prestataires externes</p>	
<p><b>Echéance(s) :</b> tout au long du plan de gestion</p>		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Outils mis en place</p>		

ACTION N°15		Pédagogie
Poursuivre le programme d'animations mise en place annuellement		
Objectif(s) concerné(s) : III.3 - Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>A l'heure actuelle, sur les 19 sites ouverts, entre 65 à 90 animations annuelles gratuites sont proposées aux visiteurs. Le programme des animations et visites guidées est disponible chaque année via un guide papier (ou en PDF sur le site web du Département).</p> <p>Le Département souhaite poursuivre cette action très appréciée localement par les partenaires et visiteurs.</p>		
Résultat(s) attendu(s) : Maintien ou augmentation de la fréquentation des animations		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <p>Outre la poursuite de l'existant, le Département peut également réfléchir à l'optimisation de son programme d'animation. Dans le cadre des partenariats existants, diverses actions peuvent être mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les dispositifs d'animation et les partenariats</li> <li>• Allier activités ludiques et loisirs (jeux de pistes, observations nocturnes, enquêtes...)</li> <li>• Proposer des chantiers participatifs (ex : pour l'entretien des sites, temps de sciences participatives pour le comptage d'espèces...)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance</b> : définir un calendrier touchant tous les publics</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>ETP interne Budget dédié aux animations</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Gestionnaires de sites, offices de tourisme, partenaires, prestataires externes</p>	
Echéance(s) : tout au long du SDENS		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre d'animations proposées Programme d'animation distribué Nombre de participants Variété des thématiques ou modes de visite proposés</p>		

<b>ACTION N°16</b>		<b>Pédagogie</b>
<b>Favoriser la dynamique d'éducation à la biodiversité et à l'environnement au sein des ENS</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.3 - Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires		
<b>CONTEXTE</b> Les ENS peuvent être un support pédagogique et de transmission des savoirs en faveur de la biodiversité. Outre les animations déjà mises en place sur les sites, le Département peut renforcer la dynamique d'éducation liée à la politique ENS		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> sensibilisation des scolaires		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrer la démarche <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir les résultats attendus</li> <li>○ Identifier les compétences nécessaires</li> <li>○ Identifier les acteurs ressources, les outils et les moyens disponibles</li> </ul> </li> <li>• Identifier les actions à mener et les formaliser, en voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser la mise en place des aires éducatives sur certains ENS</li> <li>○ Développer des partenariats avec les acteurs liés à l'éducation à l'environnement (CPIE, associations...)</li> <li>○ Favoriser l'accueil des collégiens sur les sites ENS en lien avec le programme scolaire</li> <li>○ Réfléchir aux modalités d'accueil autres niveaux (lycéens, chantiers école, universités...)</li> <li>○ Favoriser l'accueil des scolaires dans le cadre des classes écocitoyenneté financées par le Département</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> /</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne Budget des services concernés	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Collèges, CPIE et associations ayant des actions d'éducatives
<b>Echéance(s) :</b> Tout au long du plan de gestion		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Mise en place d'actions visant le public scolaire		

<b>ACTION N°17</b>		<b>Prospective</b>
<b>Favoriser la mobilisation des sites ENS dans le cadre des projets de recherche, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel</b>		
Objectif(s) concerné(s) : III.4 - Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Les sites ENS peuvent servir de support aux réflexions scientifiques actuelles, notamment liées à l'adaptation aux changements globaux.</p> <p>Le Département peut favoriser la mobilisation des ENS sur ce sujet.</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Accueil de démarches scientifiques sur les sites ENS		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alimenter les programmes régionaux et nationaux d'anticipation et d'atténuation des changements (submersions marines, risques suite aux sécheresses, évolution des cortèges biologiques...), par exemple en identifiant certains sites ENS comme des sites expérimentaux et d'études</li> <li>S'insérer dans les démarche existantes (ex : réseau sentinelle du climat, adapto +)</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> /</p>		
<p><b>Moyens humains, techniques et financiers :</b></p> <p>ETP interne Conventionnement avec universités ou laboratoires de recherche</p>	<p><b>Pilotage de l'action :</b> CD 50</p> <p><b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Acteurs du monde de la recherche, ARB, Conseil régional...</p>	
<b>Echéance(s) :</b> sur la durée du SDENS		
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de sites intégré dans des démarches partenariales Nombre d'acteurs d'université ou de recherches impliqués dans des travaux sur les ENS Nombre de conventions</p>		

# ORIENTATION 4 : OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN LIEN AVEC LE SDENS

La mise en œuvre de la politique ENS demande un cadre et des outils particuliers qui favoriseront son efficacité. L'enjeu est également de rendre celle-ci lisible et compréhensible par les parties prenantes du territoire. 5 objectifs ont ainsi été définis :

**IV.1- Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes**

**IV.2 - Se doter d'outils de suivi et d'évaluation**

**IV.3 - Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire**

**IV.4 - Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales**

<b>ACTION N°18</b>		<b>Partenariat</b>
<b>Consolider un réseau des gestionnaires des ENS du Département</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.1- Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes		
<b>CONTEXTE</b>		
La révision du SDENS a mis en lumière un besoin d'optimisation des échanges entre les gestionnaires de sites. La structuration d'un réseau des gestionnaires favoriserait ses échanges, ainsi que la remontée d'informations des sites vers le Département, facilitant ainsi le suivi du SDENS.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> communication entre gestionnaires optimisée		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<p>Cette action est à mener en lien avec l'action 6 « Accompagner le réseau des gestionnaires des ENS ». Les principaux points à prévoir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des temps d'échanges entre les parties prenantes impliquées dans la gestion des sites et/ou le suivi de la politique ENS (ex : réunion annuelle des gestionnaires avec échanges de retours d'expérience, journée thématique pour les gestionnaires, journées d'échanges entre élus et techniciens...)</li> <li>• Mettre en place un espace d'échange permettant de renforcer l'implication des structures en assistance de gestion</li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b> /		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion	
<b>Echéance(s) :</b> tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Temps d'échanges et outils mis en place		

<b>ACTION N°19</b>		<b>Gouvernance</b>
<b>Poursuivre et renforcer la gouvernance et le dialogue au niveau local</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.1- Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes		
<b>CONTEXTE</b>		
La révision du SDENS a mis en lumière un besoin d'optimisation des échanges entre les gestionnaires de sites et les acteurs locaux concernés (communes, partenaires...). En outre, la tenue des réunions de Comités de gestion des sites est très hétérogène entre les sites ENS. Il semble donc intéressant de renforcer la mise en place de ces réunions et, à travers elles, le dialogue avec les partenaires concernés par les sites ENS.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Renforcement des échanges entre les gestionnaires de site et les acteurs locaux		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<p>Cette action est à mener en lien avec l'action 5 « Mettre à jour ou élaborer des documents de gestion sur les sites et favoriser leur suivi ».</p> <p>L'optimisation du dialogue passera notamment par l'animation régulière de réunions sur les sites. Le format de celles-ci peut varier en fonction des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de gestion (participants élargis : élus, techniciens, partenaires...) sur les sites les plus importants et sur lesquels il y a des problématiques particulières.</li> <li>• Comité technique (participants : élus, techniciens, partenaires...) pour les sites intermédiaires</li> <li>• Pas de réunions régulières pour les sites de faibles surfaces et avec des enjeux plus faible (échanges ponctuels à prévoir lorsque cela est pertinent)</li> </ul> <p>La communication locale peut également passer par l'intégration d'articles présentant l'action du Département et de ses partenaires dans les bulletins municipaux.</p> <p><b>Point de vigilance :</b> /</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne + partenaires	<b>Pilotage de l'action :</b> Gestionnaires des sites	
	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion	
<b>Echéance(s) :</b> tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Fréquence des comités de gestion sur les sites concernés et autres réunions techniques		

ACTION N°20		Gouvernance
Se doter d'outils pour optimiser et/ou harmoniser le suivi des sites		
Objectif(s) concerné(s) : IV.2- Se doter d'outils de suivi et d'évaluation		
<b>CONTEXTE</b>		
Le Département souhaite optimiser le suivi des sites et de la politique ENS. A ce titre, un outil de suivi a été développé lors de la révisions du SDENS		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Structuration de la connaissance des actions menées sur les sites / partage de l'information facilité		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
L'optimisation du suivi passe par différents outils et démarches :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'outil de suivi des sites créé pendant la révision du SDENS</li> <li>• Des documents de gestion de site harmonisés (voir fiche action 5)</li> <li>• La remontée d'information permettant la rédaction du bilan annuel (voir fiche action 21)</li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b> Prévoir des outils / démarches simples afin de faciliter leur renseignement par les personnes concernées		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
ETP interne + partenaires	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion	
<b>Echéance(s) :</b> Tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>		
Outils de suivis complétés et/ou mis à jour annuellement		

<b>ACTION N°21</b>		Communication / Valorisation
<b>Elaborer un bilan annuel de la politique ENS</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.2- Se doter d'outils de suivi et d'évaluation		
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>A l'heure actuelle, le Département ne diffuse pas de bilan annuel de la politique ENS. Or, ce document permet de renforcer le suivi et la communication autour du SDENS. Le Département souhaite donc pouvoir se doter d'un bilan annuel.</p>		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Meilleure connaissance de l'avancée du SDENS		
<p><b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b></p> <p>Cette action est à mener en lien avec l'action 21 « Se doter d'outils pour optimiser et/ou harmoniser le suivi des sites ». Les principales étapes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrage <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition des objectifs et résultats attendus</li> <li>○ Identification des cibles</li> <li>○ Identification du format</li> <li>○ Définition des modalités d'élaboration du bilan (ex : Co-construire un format commun de reporting des sites permettant d'alimenter le bilan annuel)</li> </ul> </li> <li>• Rédaction d'un trame de bilan-type. Voici quelques exemples de contenus présents au sein du bilan : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informations générales sur le SDENS</li> <li>○ Bilan foncier : surfaces acquises, zones de préemption, conventions signées...</li> <li>○ Bilan pédagogique : manifestations, évènements sur les sites</li> <li>○ Bilan technique : interventions menées sur les sites, principales données biodiversité, comités de gestion</li> <li>○ Bilan financier</li> <li>○ Information « vie des sites » : évènements marquants, mise en lumière d'un site, d'un habitat...</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> Veillez à trouver le bon équilibre entre ambition du bilan et moyens humains disponibles</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne (moyens de la collectivité : Direction de la communication, imprimerie...)	<b>Pilotage de l'action :</b> CD50	
	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / CMB / PNRMCB / MSMN / Vesly CPIE / CEN	
<b>Echéance(s) :</b> Premier bilan annuel en 2027		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Diffusion du bilan		

ACTION N°22		Gouvernance
<b>Intégrer le réseau ENS au sein des politiques régionales et nationales existantes</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.3- Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité		
<b>CONTEXTE</b>		
Le Schéma Départemental des Espaces Naturels de la Manche a vocation à s’inscrire dans le contexte national et international de protection des aires terrestres et de la biodiversité. Le territoire de la Manche est notamment composé d’espaces naturels avec différents zonages, de protection ou d’inventaire, qui diffèrent selon le niveau d’enjeu et la gestion associée. Le SDENS doit ainsi s’articuler avec ces politiques et les outils existants.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Prise en compte du réseau ENS dans les démarches existantes		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Articuler la politique ENS avec les démarches existantes (SRB, aires de protection forte : SRAP – SNAP, AAP biodiversité, SDAGES...) en participant à leur gouvernance et en favorisant la prise en compte des enjeux du SDENS et en l’alimentant des enjeux et objectifs qu’elles portent.</li> </ul>		
<b>Point de vigilance :</b> /		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne	<b>Pilotage de l’action :</b> CD 50	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> OFB, Conseil régional, conservatoire du littoral, ANBDD, AESN, AELB
<b>Echéance(s) :</b> Tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Participation aux COPIL et COTECH des démarches partenariales		

## ACTION N°23

### Faire des ENS un soutien aux politiques locales de préservation et de gestion du patrimoine naturel, paysager et géologique

Partenariat

Objectif(s) concerné(s) : IV.3- Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité

#### CONTEXTE

La révision du SDENS a montré que la prise en compte de la politique ENS pouvait être optimisée, notamment auprès des collectivités territoriales. A titre d'exemples, certains acteurs ne connaissaient pas l'existence de données pourtant disponibles, telles que la cartographie des zones de préemption ENS disponible sur le site [geomanche.fr](http://geomanche.fr)

**Résultat(s) attendu(s) :** S'assurer de la diffusion de la connaissance de la politique des ENS notamment au sein des EPCI et communes concernées

#### ELEMENTS CLEFS & ETAPES

Des éléments du SDENS sont à prendre en compte au sein des politiques locales (trame verte et bleue...) et les démarches de planification (PLUI, SCOT...)

Cela passe notamment par :

- L'identification des acteurs concernés (Communes, EPCI...) et la prise de contact avec ceux-ci
- La diffusion du schéma directeur et de la liste des sites ENS
- La transmission des données SIG relatives aux périmètres des sites et aux zones de préemption ENS
- La valorisation des outils existants : [geomanche.fr](http://geomanche.fr), Balade & SENS ...
- La diffusion du bilan annuel (voir fiche action 21)
- La mise en place de journées d'échanges (voir fiche action 19)

**Point de vigilance :** /

#### Moyens humains, techniques et financiers :

ETP interne

**Pilotage de l'action :** CD 50

#### Partenaires / parties prenantes associées :

SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion

**Echéance(s) :** A partir de 2025 et tout au long du plan de gestion

#### Indicateur(s) de suivi :

Diffusion des informations auprès des personnes concernées

<b>ACTION N°24</b>		Travaux pédagogie
<b>Faire des ENS un support pour les actions d'inclusion sociale du Département</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.4- Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales		
<b>CONTEXTE</b> L'ouverture au public est une composante importante de la politique ENS. En outre, celle-ci doit toucher tous types de publics. Les sites ENS peuvent ainsi enrichir la politique d'inclusion sociale du Département.		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Prise en compte du facteurs « inclusion » dans les actions du SDENS		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b> Cette démarche passe par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des clauses d'insertion au sein des marchés publics de travaux sur les ENS,</li> <li>• Développer l'accessibilité du public handicapé sur les sites, lorsque cela est possible (notamment les possibilités d'aménagements au regard de la sensibilité du site)</li> <li>• Proposer des animations dédiées au public handicapé dans le cadre du programme annuel d'animations,</li> <li>• Prévoir la systématisation de la méthode FALC (facile à lire et à comprendre) lors de la mise à jour ou la création des panneaux d'interprétation des ENS et dans le cadre du déploiement de l'application Balade &amp; SENS</li> </ul> <p><b>Point de vigilance :</b> /</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b> ETP interne et partenaires	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> SYMEL / PNRMCB / Communes et EPCI concernées, prestataires d'assistance à la gestion	
<b>Echéance(s) :</b> À partir de 2025 et toute la durée du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Pourcentage de marchés publics prenant en compte les facteurs d'inclusion Proportion de site équipés d'aménagements favorables au public handicapé		

<b>ACTION N°25</b>		<b>Gouvernance</b>
<b>Poursuivre les actions d'ouverture et de valorisation des ENS avec les politiques touristiques sur les territoires</b>		
Objectif(s) concerné(s) : IV.4- Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales		
<b>CONTEXTE</b>		
La révision du SDENS a mis en lumière que les liens entre la politique ENS et les politiques touristiques peuvent être renforcées. Cela renforcement notamment la diffusion des connaissances liées aux ENS et la sensibilisation sur ce sujet		
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Intégration d'éléments liés à la politique ENS au sein de politiques touristiques		
<b>ELEMENTS CLEFS &amp; ETAPES</b>		
<p>Cette action passe notamment par les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer du lien entre le SDENS et les schémas touristiques</li> <li>• Renforcer les liens avec les offices de tourisme</li> <li>• Faire découvrir les sites ENS aux acteurs du tourisme (dont les hébergeurs) dans le cadre d'éductour proposés par les offices de tourisme</li> <li>• Intégrer les ENS dans les parcours de découverte du territoire manchois</li> </ul> <p>Poursuivre le suivi de la fréquentation des sites ENS via les écompteurs mis en place et suivis par attitude Manche dans le cadre du suivi départemental de fréquentation touristique</p> <p><b>Point de vigilance :</b> veiller à communiquer et à prendre en compte la sensibilité des sites. Ne pas favoriser la sur-fréquentation des sites sensibles ou à capacité d'accueil réduite.</p>		
<b>Moyens humains, techniques et financiers :</b>	<b>Pilotage de l'action :</b> CD 50	
ETP interne	<b>Partenaires / parties prenantes associées :</b> Office de tourisme, attitude Manche	
<b>Echéance(s) :</b> Tout au long du SDENS		
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>		
Transmission d'information entre le service assurant le suivi de la politique de ENS du Département et les acteurs du tourisme		